



Bulletin d'information  
du Réseau africain francophone sur les armes légères,  
pour la prévention des conflits et la construction de la paix

Edité par le GRIP

Chaussée de Louvain, 467 - B1030 Bruxelles

Tél.: (32.2) 241.84.20 - Fax: (32.2) 245.19.33

Courriel : m.luntumbue@grip.org

Internet : <http://www.reseau-rafal.org/>

Ed. resp. Luc Mampaey

Cette publication est réalisée dans le cadre des projets du GRIP sur les armes légères, la prévention des conflits et la construction de la paix en Afrique, avec le soutien du Ministère belge des Affaires étrangères, du Ministère de la Communauté française de Belgique et du Ministère des Affaires étrangères du Luxembourg.

## Sommaire

- **1. ACTUALITÉ DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)**
- **Réhabilitation d'une armurerie et d'une soute à munitions à Kinshasa**

- **Résolution du CSNU sur la coopération dans la lutte contre le trafic d'ALPC**
- **Rapport sur la problématique des ALPC au Mali**
- **Réhabilitation d'armureries de la police nationale en Côte d'Ivoire**

## **2. ACTIVITÉS DES MEMBRES**

- **Deux nouveaux membres, tous deux basés en RDC, ont rejoint le RAFAL.**
- **Mi RPD : atelier de sensibilisation, à Bujumbura, sur le rôle de la femme dans la réduction de la violence**
- **Rapport sur la sécurité humaine en Côte d'Ivoire (WANEP-CI)**

## **3. PUBLICATIONS RÉCENTES**

- **Hellendorff Bruno : L'initiative "matières premières" de l'Union européenne, quel impact sur les relations avec l'Afrique? Note d'Analyse du GRIP, 30 octobre 2013, Bruxelles.**
- **Margaux Vaghi : Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - juillet à septembre 2013, Note d'Analyse du GRIP, 15 octobre 2013, Bruxelles.**

## **1. ACTUALITÉ DES ARMES LÉGÈRES ET DE PETIT CALIBRE (ALPC)**

- **Réhabilitation d'une armurerie et d'une soute à munitions à Kinshasa**

Une armurerie et une soute à munitions ont été inaugurées, le 25 septembre, au camp Tshatshi, après des travaux de rénovation. Ces rénovations visaient à améliorer le stockage et le contrôle des ALPC et des munitions de la garnison de Kinshasa, ainsi qu'à se conformer aux critères de sécurité internationaux en matière de lutte contre la circulation illicite des ALPC. Considérée comme la plus vaste installation sécurisée dans la capitale congolaise, elle devrait permettre

de renforcer le contrôle et la gestion des armes légères de la Garde Républicaine. Ce projet s'inscrit dans le cadre du programme d'action élaboré et signé conjointement par le ministère de la Défense nationale et des Anciens combattants et la Mission européenne, EUSEC RDC, dans son volet amélioration de la sécurité dans les camps militaires et les villes de la RDC. La mission principale d'EUSEC est l'appui à la réforme de l'armée congolaise. L'inauguration de ces infrastructures modernisées intervient après celles du Camp Kokolo et du Mont-Ngaliema, déjà réfectionnées au mois de juin 2013.

Source : <http://fr.allafrica.com/stories/201309290330.html>

- **Résolution du CSNU sur la coopération dans la lutte contre le trafic d'ALPC**

Le Conseil de Sécurité des Nations unies a adopté, le 26 septembre dernier, la résolution 2117 (2013) par 14 voix « pour », aucun vote « contre » et une abstention (celle de la Russie). Cette résolution appelle à renforcer la coopération et le partage d'information entre les États membres, en vue de lutter contre le trafic des ALPC. Dans cette résolution, le CSNU rappelle combien leur trafic en Afrique de l'Ouest est un facteur « déstabilisant ». Il souligne également le lien étroit entre circulation illicite d'ALPC et terrorisme, trafic de drogue et blanchiment d'argent. Cette résolution demande aux États membres d'appliquer intégralement les embargos sur les armes et à prendre les mesures juridiques et administratives adéquates contre toute activité constituant une violation de ces embargos (tels que ceux votés pour la RDC ou la Côte d'Ivoire). Elle demande aussi aux États d'assurer de façon efficace la sécurité physique et la gestion des stocks d'ALPC et de munitions, en vue de « prévenir le transfert illicite, l'accumulation déstabilisante et le détournement d'armes légères et de petit calibre, conformément aux normes régionales et internationales, notamment par l'application de directives volontaires telles que les directives techniques internationales sur les munitions établies dans le cadre du programme « *SaferGuard* » de l'ONU.

Source :  
[http://www.un.org/fr/documents/view\\_doc.asp?symbol=S/RES/2117\(2013\)](http://www.un.org/fr/documents/view_doc.asp?symbol=S/RES/2117(2013))

- **Rapport sur la problématique des ALPC au Mali**

Le 17 octobre, une mission du Département fédéral de la Défense suisse a remis au secrétaire général de la présidence malienne, Toumani Djimé, un rapport d'études « sur la sensibilisation, l'évaluation du stock national des munitions, le renforcement des capacités nationales, la destruction des surplus et la vérification de la destruction des ALPC », réalisé en partenariat avec la Commission nationale de lutte contre la prolifération des armes légères (CNLPAL), qui est le point focal national pour toute la problématique des ALPC, y compris les mines. Selon ce rapport, les armes et munitions de toutes catégories circulent illicitement dans toutes les régions du Mali. L'étude souligne également que les stocks d'ALPC ont besoin d'être sécurisés car ils sont, pour le moment, stockés de manière anarchique contrairement aux normes internationales et constituent une menace pour la paix et la stabilité nationales. Selon une enquête menée en 2005 auprès de 50 bureaux militaires fonctionnels, seules 1 000 armes étaient déclarées. Le rapport constate que les fabricants artisanaux sont par ailleurs nombreux et contribuent aussi à amplifier la détention et la circulation illégales d'armes. Selon les estimations de ce rapport, l'industrie artisanale de fabrication d'armes et de projectiles est une des sources principales de diffusion des ALPC avec près de 7 200 armes artisanales fabriquées chaque année. Le prix d'un pistolet artisanal varie entre 5 000 et 15 000 francs CFA (soit entre 7,20 et 23 euros). Ces armes seraient vendues à la population sans aucun contrôle et certaines ont même été recensées en milieu scolaire. Bien que le Mali ait signé et ratifié la Convention de la CEDEAO sur les ALPC, leurs munitions et matériels – respectivement en 2006 et 2007 – la sécurisation de ces armes reste un souci majeur. Ce manque de sécurité des magasins d'armements est l'un des facteurs favorisant la montée du banditisme dans les villes et les campagnes, dans un contexte où l'État ne peut assurer la sécurité des personnes et des biens dans toutes les régions du pays.

Sources :

<http://www.maliweb.net/news/politique/2013/10/21/article,175448.html>

- **Réhabilitation d'armureries de la police nationale en Côte d'Ivoire**

Le 14 octobre, avec le soutien du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et en partenariat avec la Commission nationale ivoirienne de lutte contre la prolifération et la circulation illicite des armes légères et de petit calibre (Comnat-ALPC), le gouvernement japonais a investi 2,5 milliards de francs CFA (environ 3,5 millions d'euros) pour la réhabilitation de douze armureries de la police nationale. Inscrits dans le « projet d'appui contre la lutte contre la prolifération des ALPC et à la sécurisation communautaire », ces investissements ont pour objectif de remettre en état, avec un programme de marquage des armes, les armureries de la direction générale nationale, des CRS 1, 2 et 4 (forces d'élite de la gendarmerie nationale) et de la brigade anti-émeute. Selon le président de la Comnat-ALPC, Désiré Adjoussous, cette initiative s'inscrit dans la volonté du gouvernement de lutter contre l'insécurité à travers le renforcement de la sécurité des sites de stockage, afin de freiner la prolifération et la circulation illicite des ALPC.

Source : <http://fr.allafrica.com/stories/201310170997.html>

## **2. ACTIVITÉS DES MEMBRES**

- **Deux nouveaux membres, tous deux basés en RDC, ont rejoint le RAFAL.**

- a) L'APADEC, Uvira, RDC**

L'Association d'actions de paix et de développement communautaire (APADEC) a été créée à Kalingi, en territoire de Mwenga, dans la province du Sud-Kivu, en février 2006, dans le contexte des conflits cycliques qui ont touché la région depuis 1996. L'objectif global de l'APADEC est de contribuer à la restauration des conditions d'une

paix et d'un développement durable dans la région des moyens et hauts plateaux de Fizi et Mwenga au Sud-Kivu. L'APADEC est notamment active dans le domaine de la sensibilisation et la lutte contre la prolifération d'armes légères, la démobilisation et l'encadrement d'anciens enfants soldats, la promotion du rapprochement et du dialogue inter et intracommunautaire, la défense des droits humains (en particulier de la femme), et la gestion durable de l'environnement (l'écosystème forestier d'Itombwe est considéré d'importance exceptionnelle en termes de faune et de flore).

Lire les données complètes sur la fiche de présentation sous le lien suivant :

<http://www.reseau-rafal.org/node/247>

#### **b) L'APDHU, Bunyakiri, RDC**

L'asbl APDHU, Action pour la protection des droits humains et de développement communautaire, a été créée à Bunyakiri, dans la province du Sud-Kivu, en 2007. L'APDHU est notamment active dans le domaine de la défense des droits humains, du développement communautaire, l'analyse du contexte socio-sécuritaire, la prévention et la résolution des conflits, la gestion pacifique des conflits fonciers, la réinsertion d'enfants soldats et miliciens.

Lire les données complètes sur la fiche de présentation sous le lien suivant :

<http://www.reseau-rafal.org/node/248>

- **Mi RPD : atelier de sensibilisation, à Bujumbura, sur le rôle de la femme dans la réduction de la violence**

Dans la perspective de la seconde campagne de désarmement de la population, l'OSC burundaise MI RPD a organisé, les 25 et 26 septembre à Bujumbura, un atelier de sensibilisation sur le rôle de la femme leader burundaise dans la réduction de la violence armée. Les intervenants ont souligné qu'en dépit de la réussite de la première campagne sur le désarmement, les ALPC continuent à circuler. Ils ont insisté sur le rôle des femmes leaders dans la sensibilisation sur les

questions de violence armée. D'abord parce que les femmes sont souvent les premières victimes de la circulation des ALPC. Ensuite, parce qu'en sensibilisant les femmes leaders, se créera un effet « domino », car elles-mêmes formeront ensuite d'autres femmes de leur communauté. Cet atelier était soutenu par le Bureau des Nations unies au Burundi (BNUB). Des représentants du Centre régional sur les ALPC (RECSA, *Regional Centre on Small Arms in the Great Lakes Region the Horn of Africa and Bordering States*), venus de Nairobi, ainsi que le représentant spécial du PNUD et l'assistant du ministre de la Sécurité y ont également pris part. Les intervenants ont eu l'occasion de rappeler les impacts de la violence armée un peu partout dans le monde et particulièrement en Afrique, en se référant notamment au dernier attentat à Nairobi.

Le rapport de cet atelier est disponible sous le lien suivant :

[http://www.reseau-rafal.org/sites/reseau-rafal.org/files/membres/afrique\\_centrale/burundi/mirpd/MIRPD%20rapport%20atelier%20septembre%202013.pdf](http://www.reseau-rafal.org/sites/reseau-rafal.org/files/membres/afrique_centrale/burundi/mirpd/MIRPD%20rapport%20atelier%20septembre%202013.pdf).

- **Rapport sur la sécurité humaine en Côte d'Ivoire (WANEP-CI)**

Le Réseau ouest-africain pour l'Édification de la Paix, section Côte d'Ivoire (WANEP-CI), à travers son programme CI-WARN, produit et diffuse depuis avril 2012 des rapports mensuels sur la sécurité humaine en Côte d'Ivoire. Ces rapports visent à informer le public, ainsi qu'à dégager des recommandations à l'attention des différentes autorités, en vue de décisions idoines aux moments opportuns. Ce rapport offre au lecteur un aperçu général de la situation sociopolitique, économique et, surtout, sécuritaire en Côte d'Ivoire au cours du mois de septembre, et propose une description succincte des faits marquants. Les rapports sont accessibles à partir de la fiche RAFAL de WANEP-CI : <http://www.reseau-rafal.org/node/112>

### **3. PUBLICATIONS RÉCENTES**

- **Hellendorff Bruno : L'initiative "matières premières" de l'Union européenne, quel impact sur les relations avec l'Afrique ? Note d'Analyse du GRIP, 30 octobre 2013, Bruxelles.**

La montée en puissance des pays dits « émergents », de plus en plus gourmands en ressources naturelles, apparaît comme un facteur de questionnement et de transformation des relations qu'entretiennent l'Union européenne et ses membres avec l'Afrique. Dans ce cadre, l'Union a développé dès 2008 une stratégie de sécurisation de ses approvisionnements en ressources naturelles : l'initiative « matières premières ». Produit d'un contexte marqué par une compétition en hausse autour des ressources africaines, cette initiative en est aussi victime. Face à des partenaires africains dont les options en termes commerciaux, politiques ou de coopération au développement se multiplient, l'Union y fait le choix d'une plus grande fermeté et cohérence dans la défense de ses intérêts, mais aussi celui – imposé par la conjoncture – de plus d'ouverture vis-à-vis des choix africains. Un message ambivalent qui pourrait représenter une réelle opportunité pour ses compétiteurs « émergents », en fonction de la réponse que lui apportera l'Afrique.

<http://www.grip.org/fr/node/1101>

- **Margaux Vaghi : Monitoring de la stabilité régionale dans le bassin sahélien et en Afrique de l'Ouest - juillet à septembre 2013, Note d'Analyse du GRIP, 15 octobre 2013, Bruxelles.**

Ce monitoring trimestriel est réalisé dans le cadre d'un projet d'une durée de trois ans (2011-2013) intitulé « Amélioration de la sécurité humaine, prévention des conflits et renforcement de l'état de droit dans huit pays d'Afrique occidentale et centrale » financé par le Ministère des Affaires étrangères du Grand-Duché du Luxembourg. Il a pour but de suivre la situation sécuritaire en Afrique de l'Ouest avec un accent plus particulier sur le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée, le Mali, le Niger et le Sénégal. Il se penche plus précisément sur les questions liées aux tensions régionales, au terrorisme et aux trafics transfrontaliers, à la production et aux transferts d'armements

et aux mécanismes de coopération en matière de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée.

<http://www.grip.org/fr/node/1091>